



STATISTIQUES ECONOMIQUES

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 29 novembre 2005)

1. Le Conseil apprécie la meilleure prise en compte des statistiques d'entreprise dans les **comptes nationaux en base 2000**. Il souhaite que les modifications induites par ce changement de base fassent l'objet d'une communication adaptée aux besoins des utilisateurs, en particulier sur le site internet de l'Insee.
2. Le Conseil a pris connaissance du projet de refonte des **statistiques annuelles d'entreprise** (Resane) qui devrait permettre, à échéance 2009, d'alléger la charge de réponse des entreprises en utilisant au maximum les informations administratives disponibles. Ce projet devrait également améliorer les conditions de mise à disposition des données en termes de délais et de logique de diffusion. Resane devrait renforcer la pertinence des statistiques par une prise en compte des groupes d'entreprises et/ou de leurs sous-groupes, sur la base des recommandations que formulera fin 2006 le groupe de travail du Cnis mis en place à cette intention (1). Le Conseil souhaite aussi que la pertinence des statistiques soit améliorée par une meilleure prise en compte des PME/PMI et de l'artisanat. A cette fin, il demande au groupe de travail du Cnis d'approfondir la définition des PME/PMI. Le Conseil demande à être tenu régulièrement informé de l'avancement du projet Resane, notamment dans sa dimension "groupe d'entreprises".

(1) groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises